

Prévenir et gérer les risques Santé Sécurité au travail :

de l'évaluation des risques à l'application du Document Unique

OBJECTIFS

- > Maîtriser les contraintes réglementaires liées aux évaluations des risques Santé Sécurité
- > Analyser et évaluer les risques de l'entreprise
- > Mettre en place une politique de prévention efficace
- > Faire évoluer le document unique et son plan d'actions
- > Gérer efficacement l'évaluation des risques professionnels

PUBLIC

- > Chef d'entreprise
- > Directeur des ressources humaines
- > Responsable ou ingénieur hygiène, sécurité
- > Conseiller Sécurité
- > Responsable de services généraux

PROGRAMME

3 JOURS

1 / Maîtriser les contraintes réglementaires liées aux évaluations des risques

Les obligations issues de la loi de 1991 et ses principes généraux de prévention
L'évaluation des risques et le Document Unique selon la réglementation applicable
Les principes d'évaluation appliqués à certains risques

2 / Identifier les dangers et les situations dangereuses

Le recensement des données disponibles et les indicateurs existants pour chaque activité et risque à évaluer
L'identification des sources de dangers par activité et par risque
L'analyse des situations d'exposition rencontrées sur les lieux de travail
L'élaboration des outils et méthodes associés pour les risques
Zoom sur les risques chimiques, gestes et postures

3 / Évaluer les risques professionnels

Les notions de « prévention » et de « risques professionnels »
Les critères d'évaluation des risques et leur différenciation en fonction des risques
La mise en place des plans d'actions et la définition des objectifs d'amélioration
Les mesures préventives à mettre en place face aux risques potentiels :
- 5 niveaux de classification en matière de mesures préventives
- choix de la méthode appropriée selon l'objectif poursuivi
- analyse de l'activité réelle de l'opérateur
- analyse systémique normative d'une situation de travail
- analyse de l'accident ou de l'incident
Les moyens d'action adaptés pour réduire ces risques
L'estimation et la gestion du risque résiduel
La définition des responsabilités dans le processus d'évaluation
Les modalités nécessaires à la réévaluation des risques

4 / Faire vivre son Document Unique

Les règles d'actualisation du Document Unique
La rédaction du Document Unique en cohérence avec les évaluations des risques
Le respect de l'obligation de mise à disposition auprès de l'Inspection du Travail

5 / Mettre en œuvre les résultats des évaluations des risques

Les plans d'actions permettant de réduire les risques
L'intégration des mesures de prévention, de protection collective et individuelle dans le plan de formation
L'organisation des retours d'expérience et les mises à jour des plans d'actions

6 / Communiquer sur les évaluations des risques

Le rôle, la responsabilité et l'autorité des acteurs externes et internes
La définition du plan de communication :
- sur les résultats de l'évaluation des risques
- sur les actions d'amélioration
- vers quels acteurs ?

INTERVENANT

- Dominique LACROIX, Formateur et Conseil en management des risques, directeur de l'agence Ile-de-France Nord et directeur du pôle management des risques de GUIGUES Environnement

DURÉE

3 jours

TARIF

1 160 € HT

CODE

60 898

SESSIONS 2010

DATES

Paris

15-16-17 mars
23-24-25 juin
20-21-22 octobre